

la régler prochainement. Toutefois, j'ajoute que nous espérons constituer un personnel permanent, retenir les services d'un nombre déterminé de sténographes toute l'année durant. Les députés savent que, durant l'intersession, certains d'entre eux viennent à Ottawa et qu'ils ont besoin de sténographes. C'est pourquoi il faut qu'un certain nombre soient disponibles. La question fait l'objet d'une grande attention et nous espérons qu'à la fin d'une autre session, nous aurons des mesures bien définies à présenter.

M. Knowles: Je remercie M. l'Orateur des réponses qu'il a bien voulu fournir à mes questions, surtout aux deuxième et troisième. Je regrette qu'il ait, de fait, répondu par la négative à la première question que je lui ai posée. Il me semble que le geste posé à la fin de la dernière session était bien convenable. N'est-ce pas qu'à l'époque de Noël nous exprimons l'espoir que l'esprit de Noël dure toute l'année? Ne conviendrait-il pas que la bonne volonté que nous étions disposés à manifester envers nos employés immédiatement avant Noël, se manifeste immédiatement avant le Jour du Dominion, surtout au moment où on met fin à leur emploi? Je n'insiste pas, sauf pour dire que je voudrais bien qu'on y songe. A la vérité, si on ne peut faire mieux, on pourrait peut-être les garder au travail quelques jours après la session. Il ne manque certainement pas de tâches à terminer.

Un mot maintenant de la troisième question que j'ai soulevée, celle d'un traitement annuel pour les sténographes. Je voudrais élucider un point au cas où je ne l'aurais pas précisé auparavant. Je ne propose pas qu'on maintienne à la Chambre un nombreux personnel de sténos, qui n'auraient rien à faire en l'absence des députés. Je proposais qu'on les assimile aux sténographes du hansom, qui touchent un traitement annuel. Ils sont tenus d'être au poste quand nous avons besoin d'eux, et je crois qu'ils méritent bien leur traitement annuel. Durant l'intersession, ils sont libres de prendre des vacances, de perfectionner leur sténographie, de travailler pour les tribunaux ou de prendre quelque autre emploi. Il m'a donc semblé que les sténos pourraient être placés sur le même pied. Je ne réclame pas d'autre réponse, mais j'ai cru devoir élucider ce point, surtout étant donné que l'Orateur a déclaré que ces questions sont à l'étude.

M. Smith (Calgary-Ouest): Monsieur le président, j'espère vous entretenir de choses pertinentes. Si je m'écarte de la question, je compterai sur votre indulgence, car même un homme corpulent est obligé de manger de temps en temps.

J'ai l'intention de parler d'une question au sujet de laquelle, si le Règlement me l'eût permis, j'aurais présenté une motion et même suscité une mise aux voix. Malheureusement, le Règlement ne me permet pas de présenter une motion qui vise une dépense. J'épargnerai à M. l'Orateur de se sentir confus en lui disant que j'offrirai tout à l'heure un avis auquel il ne souscrira peut-être pas entièrement. Si je le pouvais, je proposerais une allocation annuelle de \$5,000 au moins à notre Orateur à titre de frais de représentation. Comme j'ai pu bénéficier de son hospitalité, je serais tout en faveur d'une telle disposition.

Ce n'est pas là le motif fondamental qui me le fait proposer. Nous n'agissons, nous ne parlons, en notre qualité de députés, que par l'intermédiaire de M. l'Orateur. Durant la dernière session, durant celle-ci, de fait depuis qu'il occupe son poste, monsieur l'Orateur, chaque fois que des personnages éminents d'autres pays nous ont visités, s'est acquitté de ses fonctions mieux que personne, sans excepter tous les députés. Il a permis à certains d'entre nous, choisis non pas au sort mais sûrement d'une façon à peu près semblable, de nous rencontrer avec ces charmantes gens dans son cabinet. Je regrette de n'avoir pu assister à la réception qu'il a tenue l'autre jour dans la salle du comité des chemins de fer. Je sais quelque chose des frais d'une réception, même dans une pièce exigüe comme la mienne. Cette réception a dû lui coûter beaucoup de ses propres deniers.

Notre pays est le seul à ma connaissance,—et je parle de pays civilisés,—à ne pas prévoir d'allocation à cette fin. Du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada, notre pays est le seul des trois à ne pas prévoir d'allocation de représentation pour l'Orateur de la Chambre basse, et j'emploie le mot avec beaucoup d'égards envers ce que nous appelons parfois la Chambre haute. Nous lui accordons une allocation de \$3,000 en guise de résidence. Je suis sûr qu'il a dépensé les deux tiers de cette somme à la réunion qu'il avait organisée pour nous dans la salle du comité des chemins de fer de la Chambre des communes. Je me hâte d'assurer au gouvernement que s'il donne quelque suite à ma proposition, je l'appuierai de toutes mes forces une autre année.

Qui sommes-nous? Quelle conception avons-nous de ce qui est bien, de ce qui est digne et de ce qui constitue une hospitalité convenable? On pourra nous dire d'aller de l'avant et d'utiliser notre propre argent. Très bien. Nous savons que c'est complètement impossible parce que dans un groupement comme le nôtre, le percepteur est en fin de compte toujours à court d'argent. J'ai recueilli des cotisations nombre de fois et j'en sais quelque chose. Je suis convaincu, monsieur le président,—et je suis tout à fait sin-